

aux requérants des difficultés et des obstacles si nombreux qu'il pourrait compromettre la réussite du programme. Le gaspillage suprême consisterait, au cours des quatre ou cinq ans qui vont suivre, à ne pas encourager le développement autonome des régions du Canada que le ministre espère aider. Ce serait le plus grand échec imaginable. Je n'invite pas le ministre à gaspiller les fonds publics, mais il devrait essayer d'établir des règles simples qui permettraient aux gens de savoir ce qu'on attend d'eux. C'est seulement ainsi que le programme peut réussir.

Si quelqu'un met la main sur quelques milliers de dollars ou même sur un million dont il n'a pas vraiment besoin, je ne crois pas que nous ayons lieu de trop nous inquiéter. Après tout, le gouvernement peut ensuite recouvrer cette somme au moyen de la fiscalité. On pourrait stipuler que ce capital soit inscrit sur les livres d'une compagnie de telle manière qu'elle ne puisse exciper de l'amortissement de ce capital. Je ne dis pas que le gouvernement devrait distribuer inutilement les fonds publics. Je dis simplement que l'argent pourrait être recouvré par la suite. J'insiste en outre, avec la plus grande fermeté, sur la nécessité de prendre des décisions aussi rapidement que possible pour que chacun puisse s'adapter au programme le plus rapidement possible. Il faut empêcher les embouteillages si l'on veut éviter l'échec du programme. Je dis cela avec le plus grand sérieux.

● (3.10 p.m.)

Le projet de loi comporte une foule de définitions et d'expressions dont j'ignore le sens. Il faudrait les définir aussitôt que possible à l'étape du comité ou alors le ministre devrait s'en charger. Que signifie exactement un établissement en exploitation commerciale? Les exploitants d'un établissement n'ont droit à une aide que si ce dernier est mis en exploitation commerciale. L'industrie voudra une définition précise des mots « exploitation commerciale » avant de participer à un pareil régime. L'exploitant voudra connaître exactement les conditions précises en vertu desquelles il pourra avoir droit à la subvention. Que signifie un nouveau produit? Que signifient les mots contribuer notablement? Il y a une foule de termes semblables qu'il faudrait élucider autant que possible. Le comité examinera très attentivement ces questions, j'imagine. De l'aveu général, elles ne touchent pas au principe de la mesure; donc je n'insisterai pas pour le moment.

Même si j'ai dit aujourd'hui que la mesure comportait des dangers: pouvoirs discrétionnaires trop étendus pour le ministre, manque de netteté des normes à établir, par contre, à certains égards, la portée de la mesure est

peut-être trop limitée. Le ministre devrait envisager d'inclure certaines industries tertiaires, celle du tourisme, par exemple. Aux termes de cette mesure générale, le ministre pourrait, j'imagine, venir en aide à un établissement touristique en particulier. C'est le cas, je suppose, dans la plupart des régions auxquelles le ministre s'intéressera, l'industrie touristique aura sans doute d'importantes possibilités d'expansion. Ce sera vraisemblablement un aspect très important de l'expansion de la région et le ministre le reconnaîtra probablement. Cependant, il dira sans doute qu'il peut s'en occuper aux termes de l'autre mesure. Le ministre est-il prêt à examiner de façon spéciale la demande de tous les constructeurs de motel d'une région désignée, par exemple, notamment dans les provinces de l'Atlantique? D'autre part, le ministre va-t-il définir nettement certaines règles pour que les industriels connaissent le montant de l'aide dont ils pourront bénéficier?

J'espère que le ministre songera sérieusement à inclure les industries tertiaires, comme celle du tourisme, qui ont d'étroits rapports avec le genre de progrès envisagé ici. Une fois cela fait, j'espère qu'il établira des règlements de façon aussi claire et rapide que possible, afin que l'étude de chacune des demandes ne suscite pas, dès le départ, toute une série de problèmes.

Le ministre a signalé, si je ne me trompe, que l'aide envisagée ici ne serait pas assurée à certaines industries du secteur primaire ou qui s'occupent, dans une région donnée, du processus initial de transformation, comme celles du traitement des matières premières. Je ne sais au juste ce que cela veut dire. Par exemple, le poisson est-il une matière première dans une certaine région? Une usine de transformation du poisson n'aurait-elle pas droit à une aide de ce genre? Je l'ignore. Il faudrait tirer la chose au clair, car ce genre d'industrie pourrait être—je dirais même est souvent—l'un des plus puissants facteurs de progrès dans une région donnée. On pourrait en dire autant des produits forestiers. On dira peut-être qu'une fabrique de pâte à papier n'assure pas beaucoup d'emplois, qu'on y investit un capital considérable, 40, 50 ou 60 millions de dollars peut-être, et qu'on n'y embauche que 300 ou 400 personnes. Mais songeons aux nombreux employés forestiers qui travaillent dans des industries qui desservent une fabrique et ses employés. Il y a bien des régions du pays où ce genre de travail va exiger l'attention du ministre. Le travail forestier sera peut-être, dans certains cas, la forme de développement industriel accessible la plus appropriée. Ce sera peut-être en facilitant l'établissement de cette industrie que le